

Affichage du compte-rendu le

retiré de l'affichage le

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

À 20 HEURES

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 27 Avril 2018

Présents : M.M. Gérard GREFFE, Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, adjoints Mmes et Ms. Sophie OPREE, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Patricia GUILLAUME, Nolwenn BEROUJON, Sébastien FOL.

Excusés : Dominique VACHEROT a donné pouvoir à Marie-Hélène TOURNIER - Arnaud TARTARIN a donné pouvoir à Sophie OPREE - Magali GODARD a donné pouvoir à Cyril VACHON

Absents : Antoine BEAU, David BURLE

Secrétaire de séance : Philippe WEMMERT

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : Néant.

3./ APPROBATION TRANSFERT ZAE :

En application de la loi NOTRe, la communauté d'agglomération est devenue compétente en matière de développement économique, sur l'intégralité des zones d'activités économiques du territoire communautaire. Après étude sur sites et en collaboration avec les communes concernées, il convient de définir le périmètre exact de ces zones, ainsi que les biens et équipements mis à disposition de la communauté d'agglomération. Cette dernière assume, sur les biens mis à disposition par la commune, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliéner.

Concernant « la repe Seguin » à Ruffey-Lès-Beaune, aucun bien, ni équipement n'est à transférer sur le périmètre de la zone .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve le périmètre de la zone « la repe Seguin »

- donne pouvoir au maire pour signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements avec la communauté d'agglomération .

4./ RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC EGLISE :

Le maire rappelle que le SICECO nous a proposé de rénover l'éclairage public de l'église devenu trop ancien.

Un estimatif de chiffrage à 35 000,00€ nous a été donné par le SICECO avec un reste à charge pour la commune de 15 000,00€, sommes qui ont été portées au budget.

Des essais nocturnes de lumière mettant particulièrement en évidence le détail de l'église ont eu lieu fin avril, et au vu du retour fait, le SICECO nous a adressé le devis plus précis. Cette fois, il s'élève à 53

000,00€ avec un reste à charge pour la commune de 27 000,00€ ;

L'ensemble du conseil municipal trouve cette rénovation beaucoup trop chère et refuse le devis. Le SICECO va être informé de ce refus et il lui sera demandé de refaire une proposition à la baisse, dans la limite du chiffrage initial.

5./ PERSONNEL : Mise à jour du tableau des effectifs - création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suite à avancement de garde - Mise à jour du document unique :

La commission administrative paritaire auprès du CDG 21 a émis un avis favorable quant à l'avancement de grade de l'adjoint technique qui deviendrait adjoint technique principal de 2ème classe. le changement de grade entraînant un changement d'échelon et le passage du 7ème échelon au 5ème échelon d'adjoint technique principal.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité :

- supprime le poste d'adjoint technique de 2ème classe,
- crée un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- valide la mise à jour du tableau des effectifs reprenant les différentes modifications intervenues dans les services techniques.
- soumet ce tableau au CTP du CDG 21.

Mise à jour du document unique :

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans chaque collectivité, le code du Travail (article R 4121-1) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « document unique »

Le code du travail en son article R 4121-2 stipule également que le document unique doit être mis à jour :

- * au moins chaque année ;
- * lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- * lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Le maire propose au conseil municipal de :

- solliciter l'accompagnement du centre de gestion de la côte d'or, pour la mise à jour du document unique, par voie de convention,
- * s'engage à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention.
- * désigner en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche : la secrétaire de mairie ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte ces propositions à l'unanimité des membres présents et représentés
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche
- autorise le Maire à engager les crédits correspondant au montant du devis établi par le centre de gestion de la Cote d'Or.

7.REHABILITATION DE L'AGENCE POSTALE

Le maire revient sur la réhabilitation de l'agence postale : il a repris l'attache du directeur adjoint de la Poste pour obtenir des précisions quant aux travaux à effectuer dans les locaux : Mi juin la commission « Présence départementale des bureaux et locaux de la Poste » peut se prononcer sur sa participation aux travaux de réhabilitation, laquelle peut monter jusqu'à 15 000,00€ pour 15 à 20m². Il confirme également que c'est à la

commune de décider de la durée de fonctionnement du bureau de poste , entre une et neuf années, renouvelable une fois.

Une nouvelle discussion s'instaure entre les conseillers de laquelle il ressort qu'il sera demandé au sous-directeur de venir visiter les locaux afin d'appréhender les travaux à faire, et parallèlement de prendre l'attache de la préfecture pour la création d'une maison de service public , qui pourrait être installée en même temps que la réouverture du bureau de poste et dans les mêmes locaux.

8/ INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :

- Le maire rend compte de la réunion sur la méthanisation conduite par la communauté d'agglomération le 14 mai : Dans le cadre de la loi climat énergie faisant suite au Grenelle de l'environnement, la communauté d'agglomération se doit de produire 23% d'énergie renouvelable d'ici 2020. Aussi, un cabinet d'études SOLAGRO a-t-il été mandaté pour réfléchir à une unité de méthanisation. Un projet collectif intégrant les gisements agricoles, agroalimentaires et les déchets des collectivités serait envisageable avec une capacité d'injection dans le réseau GAZ. Plusieurs communes sont concernées par la desserte en gaz, dont Ruffey, la conduite de gaz étant située sur la route départementale.

Le bureau d'étude n'en est qu'aux prémices, le projet se réalisera d'ici 4 ou 5 ans. Les agriculteurs ont été contactés mais seulement 15 ont répondu, dont 2 de la commune.

- La réception des travaux de voirie route de Vignoles a eu lieu ce matin : les travaux sont désormais terminés ; les conseillers partagent leur point de vue sur cette réalisation.

- Le maire revient sur la chute d'une partie d'un arbre derrière la mairie et informe qu'il a demandé en urgence la coupe de ce qu'il en reste auprès d'une entreprise d'élagage. Compte-tenu de la dangerosité, la location d'une nacelle va être nécessaire. Le maire remercie chaleureusement les pompiers qui sont intervenus dimanche pour débiter les troncs tombés.

- Le bilan annuel du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour l'année 2017 est consultable en mairie ; il fait état notamment du portage foncier dont la commune a bénéficié et prévoit également dans ses actions d'encourager le développement des villages seniors ou intergénérationnels.

- Le contrôle des extincteurs aura lieu la semaine prochaine, et la dératisation la semaine 23.

- L'ouverture du clocher de l'église aura lieu comme habituellement le lundi de Pentecôte de 14 heures à 18 heures.

- Un entretien avec un condamné à des travaux d'intérêts généraux à hauteur de 50 heures aura lieu mardi prochain en vue de son éventuelle « embauche ».

Le maire laisse la parole aux adjoints et aux conseillers :

Monsieur Patrick SCHWIRTZ fait le compte rendu de la réunion du SICECO, portant sur les dossiers en cours et plus particulièrement sur les compteurs lincky.

Monsieur Cyril VACHON fait également le compte rendu de la visite du conseil départemental, service « valorisation paysagère » sur les conseils prodigués en vue de l'obtention de la première fleur dans le cadre des villes et villages fleuris (supprimer les vasques, ne pas tailler trop courts les arbustes en bord de route....) Le règlement du concours des maisons fleuries est revu pour certains articles.

- Madame Sophie OPREE donne quelques informations sur la préparation de la fête de la biodiversité.

- 16kgs de détritus ont été collectés par les enfants du Conseil Municipal des Jeunes, dans la Lauve et le Rhoin à l'occasion de la Journée « Nettoyons la Nature », commente Madame Nolwenn BEROUJON,

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 5 juin à 20 heures.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22 heures 10.

Gérard GREFFE

Patrick SCHWIRTZ

M. Cyril VACHON

Sophie OPREE

Marie-Hélène TOURNIER

Philippe WEMMERT,

Patricia GUILLAUME,

Nolwenn BEROUJON

Sébastien FOL